

COMMUNE DE LORIGNE
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019 à 20 HEURES

Présents : Laëtitia COURTILOUX. Michel POUPARD. Stéphane CORNUAUD. Isabelle MACAUD. Philippe GAILLARD. Laurent BONNIN. Mauricette BERNARD.

Absents excusés : Dominique BERNARD (pouvoir donné à Stéphane Cornuau). Julien VIDARD (pouvoir donné à Philippe Gaillard). Margaret JOYCE (pouvoir donné à Laëtitia Courtioux)

Secrétaire de séance : Isabelle MACAUD.

Décisions du Conseil Municipal :

1° Vente algécos : Le Conseil accepte la vente des algécos au prix de 5000 € à l'entreprise Bâtiments Génie Civil Charentais de Saintes.

2° Devis électricité : Le Conseil émet un avis favorable au devis de l'entreprise de M. VENIEN Thierry pour les travaux d'électricité au préau de la cantine, pour un montant de 880.64 € TTC.

3° Tarifs des locations : Des modifications sont apportées aux tarifs des locations de bâtiments communaux :

- *local de Queue d'Ageasse* : 30 € par jour sans le four, ou 40 € avec le four.

- *salle associative* : habitants de la commune, 60 € par jour pour un jour en semaine, et 90 € pour le week-end.

Habitants hors commune, 90 € pour un jour en semaine et 135 € pour le week-end.

4° Subventions 2019 : Le Conseil a voté les subventions aux associations comme suit : Secours catholique Sauzé (30 €), APECAF Sauzé (30 €), Hôpital Ruffec (40 €), D4B (25 €), Amicale donneurs de sang Sauzé (40€), ARAHEE (50 €), La Cantine (100 €), APE (100 €), Club des retraités (100 €), AFABE (100 €), ACCA (100 €), ACAPE (100 €), Anciens combattants Sauzé (40 €).

5° Impôts locaux 2019 : Le Conseil décide de maintenir les taux 2018 pour 2019 soient :

Taxe habitation 8.59 %, Taxe foncier bâti 9.36 % et taxe foncier non bâti 42.63 %.

Le produit attendu représente 68455 € pour l'exercice 2019.

6° Marché de Printemps : cette manifestation prévue le 27 avril prochain se déroulera dans la cour de la bibliothèque de 10 à 17h avec de nombreux exposants. La Cantine et l'ACAPE y participeront.

Pour le 14 juillet, les prix du repas sont fixés comme suit : Habitants de la commune 10 €, enfants 5 à 12 ans 4 €, habitants hors commune 16 €, et enfants de 5 à 12 ans 8 €.

7° Rapport de la CLECT : le Conseil approuve le rapport de la CLECT de la CDC Mellois en Poitou (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Questions diverses : Le devis de réparation de la cloche de l'église est accepté pour un montant de 2016.25 € TTC.

L'aspirateur de marque « Karcher » de la mairie est à vendre pour un prix de 180 €.

Fait à Lorigné, le 29 Mars 2019

Laëtitia Courtioux, Maire

